

Spectrum Brands, Inc.  
Rayovac Division  
3001 Deming Way  
Middleton, WI 53562-1431  
Phone: (608) 275-3340  
Fax: (608) 275-4577  
<http://www.rayovac.com>



## SAFETY DATA SHEET

---

The Safety Data Sheet is supplied as a service to you. For other related information, please visit:  
<http://www.rayovac.com>

---

### 1. IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT: Piles Alcalines Sans Mercure  
DIMENSIONS: Toutes dimensions  
NUMÉRO D'URGENCE: 800-424-9300 (24 h/24, Chemtrec)  
DATE D'ÉDITION: 01/07/2017

---

### 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Nous souhaitons informer nos clients du fait que ces batteries sont des articles exemptés et non sujets aux exigences de FDS d'OSHA 29 CFR 1910.1200, du SIMDUT Canadien, ou des réglementations du SGH.

#### Aperçu des urgences

Risques OSHA-non applicable  
Organes ciblés-non applicable  
Classification SGH-non applicable  
Éléments d'étiquetage du SGH, notamment les déclarations de mises en garde-non applicable  
Pictogramme-non applicable  
Signalétique-non applicable  
Déclarations de danger-non applicable  
Déclarations de mise en garde-non applicable

---

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NOM DU COMPOSANT	Num. de CAS	%	VLE*/** MPT
Dioxyde de manganèse	1313-13-9	32-38	C5.0 mg/m <sup>3</sup>
Acier	7439-89-6	19-23	---
Zinc	7440-66-6	11-16	5 mg/m <sup>3</sup> (en vapeur de ZnO)
Hydroxyde de Potassium	1310-58-3	5-9	Solution Non Listée
Graphite	7782-42-5	3-5	15 mpp3
Sulfate de barium	7727-43-7	<5	15 mg/m <sup>3</sup>
Eau, papier, plastique, autres	---	Reste	---

\*Source: OSHA 29 CFR 1910.1000 Tableau Z-1, 2 ou 3 01/11/2012

---

---

## 4. INFORMATIONS SUR LES PREMIERS SECOURS

THRESHOLD VALEUR LIMITE D'EXPOSITION (VLE) ET SOURCE: NA

EFFETS D'UNE SUREXPOSITION: Aucun en utilisation normale

PROCÉDURES DE PREMIERS SECOURS D'URGENCE:

**Peau et Yeux:**

Si la batterie casse, rincez la peau exposée avec une abondante quantité d'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Consultez immédiatement un médecin si les yeux ont été exposés. Rincez la peau à l'eau savonneuse.

**Ingestion:**

*Si vous ou votre docteur considérez comme possible que vous ayez ingéré une batterie,appelez pour assistance la Ligne Nationale Réservée pour l'Ingestion de Batterie à tout moment au (202) 625-3333 aux États-Unis, et le 416-813-5900 au Canada.*

Pour plus d'informations, veuillez consulter:

<http://www.nema.org/Policy/Environmental-Stewardship/Documents/batterydigest.pdf>

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

FLASH POINT D'INFLAMMATION: NA

INFÉRIEUR (LIE): NA

LIMITES INFLAMMABLES DANS L'AIR (%): NA

SUPÉRIEUR (LSE): NA

MOYEN D'EXTINCTION: Utilisez de l'eau, de la mousse ou de la poudre sèche, en fonction besoins  
NA

AUTO-IGNITION: NA

**PROCÉDURES SPÉCIFIQUES POUR LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE:** Comme pour tout incendie, porter des appareils respiratoires autonomes pour éviter l'inhalation de produits de décomposition dangereux (voir section 2).

**RISQUES SPÉCIFIQUES D'EXPLOSION EN CAS D'INCENDIE:** Comme tout récipient scellé, la pile/batterie peut se casser lorsqu'elle est exposée à une chaleur excessive, cela peut provoquer l'émanation de matériaux corrosifs.

---

## 6. MESURES EN CAS D'ÉMANATION ACCIDENTELLE

**POUR LIMITER ET NETTOYER LES FUITES OU DÉVERSEMENTS:** En cas de rupture de la batterie, évitez le contact avec la peau, et collectez tous les matériaux échappés dans un récipient en métal doublé de plastique.

**PROCÉDURE DE DÉCLARATION:** Déclarez tous les déversements conformément aux normes légales locales, de l'état et fédérales de déclaration.

---

---

## 7. MANIPULATION ET CONSERVATION

Store Conserver les piles dans un endroit sec. Conserver ensemble des piles sorties de leur emballage peut engendre un court-circuit ou un échauffement. Ne pas recharger. Ne pas percer ou abîmer.

---

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

PROTECTION RESPIRATOIRE (PRÉCISER TYPE): NA

VENTILATION: Ventilation locale: NA

Mécanique (Générale): NA

Spécial: NA

Autre: NA

GANTS DE PROTECTION: NA

PROTECTION DES YEUX: NA

AUTRES TENUE DE PROTECTION: NA

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition @ 760 mm Hg (°C):	NA	Pourcentage Volatile par Volume (%):	NA
Pression de vapeur (mm Hg @ 25°C):	NA	Taux d'évaporation (Acétate de butyle=1):	NA
Densité de vapeur (Air = 1):	NA	État physique:	NA
Densité (g/cc):	NA	Solubilité dans l'eau (% par Masse):	NA
pH:	NA	Apparence et Odeur	Objet solide géométrique

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABLE OU INSTABLE: Stable

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER): NA

DÉCOMPOSITION DE PRODUITS DANGEREUX: NA

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION (0°F): NA

POLYMÉRISATION DANGEREUSE: Ne surviendra pas

CONDITIONS À ÉVITER: Éviter les courts-circuits, percements ou déformations

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

NOM DU COMPOSANT	Num. de CAS	%	VLE*/** MPT
Dioxyde de manganèse	1313-13-9	32-38	C5.0 mg/m <sup>3</sup>
Acier	7439-89-6	19-23	---
Zinc	7440-66-6	11-16	5 mg/m <sup>3</sup> (en vapeur de ZnO)
Hydroxyde de Potassium	1310-58-3	5-9	Solution Non Listée
Graphite	7782-42-5	3-5	15 mpp3
Sulfate de barium	7727-43-7	<5	15 mg/m <sup>3</sup>
Eau, papier, plastique, autres	---	Reste	---

\*Source: OSHA 29 CFR 1910.1000 Table Z-1, 2 ou 3 01/11/2012

---

---

## **12. INFORMATIONS SUR L'ÉCOLOGIE**

Les clients devraient jeter les piles déchargées dans le cadre des services de traitement des déchets ou dans des centres de collecte établis. Les collectes de piles doivent se conformer aux réglementations locales et fédérales.

Les piles endommagées partiellement chargées peuvent surchauffer et provoquer des incendies en présence d'autres matériaux combustibles.

---

## **13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Toujours vous conformer aux règles fédérales, de l'État et locales. Toutes les piles Alcalines Rayovac ont été testées conformément à la réglementation fédérale de tests sur les déchets dangereux (TLCP). Les résultats des tests TLCP indiquent que les piles alcalines Rayovac ne sont pas des déchets dangereux.

<http://www.nema.org/Policy/Environmental-Stewardship/Documents/Companies%20Claiming%20to%20Recycle.MARCH2005.pdf>

---

## **14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**

**TRANSPORT-LIVRAISON:** Les piles alcalines sont considérées comme des piles sèches et classées comme des produits non dangereux pour le transport. Elles doivent être emballées de façon à éviter les courts-circuits ou la génération d'une quantité dangereuse de chaleur.

USDOT – Voir Provision Spéciale 130.

IMDG/Ocean – Non listé.

OACI/IATA – Voir Provision Spéciale A123. Cette provision spéciale demande également d'inscrire les mots « non restreint » et « provision spéciale A123 » sur la lettre de transport aérien si elle existe.

---

## **15. INFORMATIONS RÈGLEMENTAIRES**

**SARA 313:** La notification n'est pas requise, car ces produits sont des articles qui n'émettent pas de produits chimiques toxiques dans des conditions normales de traitement ou d'utilisation.

---

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

Les informations et recommandations présentées ici sont faites en toute bonne foi, et considérées vraies au moment de la préparation. Spectrum Brands Inc. (Rayovac) ne fait pas de garantie expresse ou implicite.